

N° 20

8<sup>e</sup> Année

1<sup>er</sup> Février 1903.



# La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale



## SOMMAIRE

- GABRIEL SÉAILLES.. *Pourquoi les Dogmes ne renaissent pas. — II.*  
*La Morale Chrétienne.*
- F. BUISSON..... *Sur la Liberté d'Enseignement. — II.*  
*Les Universités Populaires.*
- P.-A. HIRSCH..... } *Les Livres qui font penser.*  
G. DEHERME..... }



## ABONNEMENTS :

France: Un an: 3 francs. — Six mois: 1 fr. 50  
Étranger: Un an: 4 francs.



Le Numéro : 0 fr. 25

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

157, Faubourg Saint-Antoine (XI<sup>e</sup> Art.)

PARIS

## VIENT DE PARAÎTRE :

---

*Almanach de la Coopération française pour 1903*, publié par le Comité central de l'Union Coopérative, sous la direction de M. E. DE BOYVE, avec la collaboration de MM. ANEURIN WILLIAMS, BLEM, CERNESSON, DAUDÉ BANCEL, DEHERME, FABRE, CHARLES GIDE, LANGIN, MAXWELL, DE SEILHAC. En vente à la *Coopération des Idées*, 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 40.

On trouvera dans l'Almanach de cette année d'importants documents sur le mouvement coopératif.

---

## A NOS ABONNÉS

---

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

---

### L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation et par la Chambre consultative des Coopératives de Production. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'**Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 10 ; de l'abonnement annuel, 5 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.





## Pourquoi les dogmes ne renaissent pas<sup>(1)</sup>

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA MORALE CHRÉTIENNE

I

MESDAMES, MESSIEURS,

Les progrès de la science ont changé notre conception de l'univers, transformé les méthodes que nous appliquons à l'étude des phénomènes, substitué la notion de la loi à celle de l'arbitraire et du miracle, réduit la terre à n'être qu'un point dans l'espace, l'élément d'un petit monde perdu lui-même dans l'immensité; mais ne peut-on soutenir que la vérité reli-

(1) Extrait, d'après *la Grande Revue*, des conférences faites par M. Gabriel Séailles, à *la Coopération des Idées*, les 1<sup>er</sup> et 8 octobre derniers. (V. *la Grande Revue*, nos de novembre et de janvier, et *la Coopération des Idées*, n° de décembre.)

gieuse, qui est l'essence du christianisme, demeure tout entière ? Sans doute, la cosmologie ne s'identifie plus avec la théologie, l'univers ne nous apparaît plus comme le symbole transparent des doctrines de l'Église; nous ne pouvons plus imaginer clairement nos idées sur le gouvernement providentiel du monde, localiser Dieu, le paradis et l'enfer; mais n'est-ce pas l'occasion de répéter avec Jésus : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ? Les Pères et les docteurs, comme il était naturel, ont cherché à concilier la religion nouvelle avec la science et la philosophie de leur temps; ils ont réalisé l'idée chrétienne dans un corps de dogmes, où se combinent des éléments divers, juifs, alexandrins, helléniques. Jésus n'est ni un docteur, ni un savant; il n'a pas d'opinion sur le mouvement de la terre, il n'a ni théologie ni dogmatique; il n'apporte pas un système des choses, il apporte la vie nouvelle. Peu importe donc que croule l'édifice péniblement élevé par la scolastique. De cette matière intellectuelle qui l'opprimait se dégage plus brillant et plus pur l'esprit chrétien qui seul est de Dieu. Il y a quelque chose que les progrès de la science n'atteignent pas : l'œuvre propre de Jésus, sa vie et sa mort, qui sont toute sa doctrine; d'un mot, la morale chrétienne. Que la terre tourne ou soit immobile au centre du monde, aussi pressante, aussi vraie reste la grande parole : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. » C'est le premier et grand commandement. Et voici le second qui lui est semblable : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (1)

(1) Remarquons que ces deux formules n'appartiennent pas à Jésus, qui ne fait que reprendre deux textes de la loi juïdaique.



La chose n'est point aussi évidente qu'on affecte de le croire. L'esprit, nous l'avons dit, n'est pas un lieu vide, où, au hasard, se juxtaposent des idées et des sentiments ; il est une activité vivante qui tend à organiser ses éléments intérieurs. En dépit des incohérences qu'on peut relever dans les principes des individus, dans les maximes et dans la conduite des peuples, l'esprit est systématique. Tant qu'il peut assimiler ce qui pénètre en lui de nouveau, il s'en tient aux idées maîtresses qui le plus souvent lui sont imposées par son milieu ; la loi d'inertie fait la force de la tradition. Mais quand les contradictions deviennent trop flagrantes, quand elles ne peuvent plus se dissimuler à la conscience, l'esprit se sent divisé contre lui-même, et trouve dans ce malaise le besoin d'y échapper. La vie intérieure, dans ce qu'elle a de sérieux et d'humain, est cette franchise avec soi-même, cette révolte contre les mensonges inavoués, cette volonté d'être, et, pour être, de soumettre la pensée à l'unité qui est sa loi. Il y aurait quelque chose d'étrange à ce que la science, ayant changé la conception de l'univers, donné à l'homme une incomparable puissance dont les limites ne sont pas posées, notre idée de la destinée de l'homme, de son rôle ici-bas, de son rapport à la nature, ne se fût pas modifiée en conformité avec ces conditions nouvelles de la vie pratique. Ayons donc le courage de le dire, la science ne nie pas seulement les vieux dogmes, avec ce qu'ils perpétuent de la métaphysique alexandrine, la magie des rites et des sacrements, tout ce dont l'Église, durant des siècles, avec le concours du Saint-Esprit, a surchargé l'enseignement de Jésus, c'est la morale chrétienne elle-même, c'est sa conception de la vie, qu'elle contredit et qu'elle tend de plus

en plus à affaiblir dans les âmes, par cette contradiction même. A l'esprit chrétien s'oppose un esprit nouveau.

A dire vrai, quand on ne s'en tient pas à des termes très généraux et qu'on essaye de définir la morale chrétienne, on ne laisse pas que d'être assez embarrassé. Si le Verbe de Dieu est immuable, cette morale, comme toutes les choses humaines, n'a pas cessé de se modifier. Elle s'est complétée par les emprunts qu'elle a faits au rationalisme païen, dès le quatrième siècle, avec saint Ambroise, au *de Officiis* de Cicéron, plus tard, avec saint Thomas, à l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote. Elle n'est pas pour le catholique, qui entre Dieu et lui veut l'intermédiaire du prêtre, ce qu'elle est pour le protestant qui croit découvrir la vérité du christianisme dans l'analyse réfléchie de sa propre conscience. Qui la confond avec la morale de Jésus s'expose aux foudres des Églises : pour avoir prêché la non-résistance au mal, pour avoir pris au sérieux une parole que l'on affirme divine, pour en avoir tiré loyalement les conséquences sociales, Tolstoï s'est vu accuser « de dénaturer le texte sacré de l'Évangile » et excommunier par les prêtres d'une Église qui se déclare elle-même « orthodoxe ».

Sans suivre la morale chrétienne dans ses métamorphoses, sans nous attacher aux interprétations diverses qu'elle a pu recevoir, contentons-nous de dégager ce qui la distingue et la spécifie, l'idée générale qu'elle se fait de la nature et de la destinée des hommes. La morale antique, si variés qu'aient été ses systèmes, se résume dans cette formule : *sequere naturam*, suis la nature. Suivre la nature n'est pas s'abandonner à l'instinct, se livrer à tous les caprices de



la sensibilité ; l'homme doit être homme, comprendre ce qu'il est pour le devenir ; il ne suit la nature qu'à la condition d'obéir à la raison. Si la nature et la raison, loin de se contredire, s'accordent, au terme s'identifient, si la véritable fonction de la seconde est de comprendre la première pour la réaliser, la science est la sagesse, le bien moral est le bien naturel, qui a la vertu a le bonheur, et ce que nous appelons le péché n'est qu'une erreur de l'intelligence, nul ne voulant son mal volontairement. Animal politique, l'homme n'achève sa nature et ne s'élève à l'existence humaine que dans la cité hellénique, qui par la loi manifeste la raison dans les rapports des hommes et réalise sa forme la plus haute, la justice. Ainsi, ce qui caractérise la morale antique, c'est qu'elle ne sépare pas le bonheur et la vertu, c'est qu'elle propose à l'homme pour fin le souverain bien qui dès ici-bas les concilie, et c'est qu'elle cherche le principe de la moralité humaine dans l'intelligence, faisant du souverain bien le prix de la sagesse.

Une idée nouvelle et contraire est au principe de la morale chrétienne, l'idée de la « coulpe », du péché. La nature n'est pas bonne, elle ne cherche pas le bien et l'harmonie, obscurément dans les choses, clairement dans l'homme, en qui elle prend conscience d'elle-même et devient la raison ; elle est mauvaise, incurablement mauvaise, et, livrée à elle-même, elle ne peut produire que le désordre et le mal. Dans l'homme, elle est l'empire de la chair, l'égoïsme, la source de toutes les passions perverses, l'auxiliaire de Satan ; en dehors de l'homme, elle n'est pas l'harmonie savante, jeu d'une pensée divine, qu'imaginait la Grèce, elle est le milieu tragique, où se trahit la colère d'un Dieu qui se venge par le règne de la souff-

france et de la mort. Ainsi, en tant qu'être naturel, l'homme est dégénéré, corrompu, fils du péché, mort à la vie de l'esprit. Dès lors, il ne suffit pas pour réaliser le souverain bien de se connaître soi-même, de savoir le bien et le mal, il faut par un acte qui remette tout en question, par une crise de la volonté, « se convertir », changer son cœur, tourner les yeux de l'esprit vers des objets que ne voient point les yeux du corps. Le bien n'est pas d'achever la nature, mais de la détruire. Le chrétien meurt selon la chair pour renaître et pour revivre selon l'esprit. « Quiconque voudra sauver sa vie la perdra, quiconque perdra sa vie pour l'amour de moi la trouvera. » Conscience du péché qui se mêle à notre chair et coule dans notre sang, aspiration vers une délivrance dont on ne peut être l'auteur, humilité, appel à Dieu, conversion du cœur et de la volonté, inquiétude de la nature toujours présente, toujours mauvaise, pénitence, regrets et remords, renoncement à soi-même, sacrifice, joie de souffrir et d'expié, célestes espérances, tels sont les pensers nouveaux dont se nourrit la piété chrétienne. Le sage devient le saint.

La science n'est plus l'instrument de la sagesse ; elle irait jusqu'au fond de la nature, sans en faire jaillir jamais la source pure ; à la science se substitue la foi (πιστις). La foi est un acte de la volonté et un élan du cœur, elle porte l'intelligence au delà des réalités naturelles ; elle est un abandon confiant, une soumission aimante et résignée à la parole et aux décrets de Dieu. Par elle s'opère la palingénésie (πάλιγγεσις), la renaissance spirituelle ; l'Esprit habite dans l'homme régénéré. « Le fruit de l'Esprit (τὸ καρπὸς τοῦ πνεύματος) est la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la fidélité » (Paul, *Gal.*,



V, 22), toutes les vertus du chrétien. La vertu maîtresse, principe de toutes les autres, qui dérive de la foi, qui déjà est contenue en elle, puisqu'elle en est l'achèvement, est la charité. La charité n'est autre chose que la foi agissante ; ses manifestations sont les bonnes œuvres. « Mes biens-aimés, aimons-nous les uns les autres, car la charité vient de Dieu, et quiconque aime les autres est né de Dieu, et il connaît Dieu. » (*I<sup>re</sup> Ép. de Jean*, IV, 7.) La charité est ainsi, pour les chrétiens, ce qu'était la sagesse chez les philosophes anciens, la racine de toutes les vertus. « Quand même je parlerais toutes les langues des hommes et même des anges, si je n'ai point la charité, je ne suis que comme l'airain sonore ou comme une cymbale retentissante. » (*I, Corinth.* XIII, 1 sq.) La charité n'est pas une vertu humaine, elle n'est pas la magnanimité d'un cœur généreux ; on peut « distribuer tout son bien pour la nourriture des pauvres » et ne la point posséder ; elle est un sentiment métaphysique ou, à plus proprement parler, un sentiment mystique, religieux. Être dégénéré, radicalement corrompu, l'homme n'a rien d'aimable par lui-même ; l'amour que nous lui portons n'est que la conséquence de l'amour que Dieu lui porte. C'est pour plaire à Dieu, pour nous unir à lui d'intention que nous aimons notre prochain. Plus profondément, la charité est l'union avec le Dieu père, la participation de son être et de son amour, le sentiment concret et vivant de la filiation divine qui fait tous les hommes frères, non par le sang qui coule dans leurs veines, mais par ce qui se retrouve en tous de l'Amour dont ils sont nés.

A cette morale, dont le premier dogme est la corruption de la nature, répond une conception nouvelle du souverain bien, c'est-à-dire de l'union du bonheur

à la vertu. Tous les anciens avaient admis entre le bonheur et la vertu un rapport d'identité : pour Socrate et Platon, pour Aristote et Zénon, qui a la vertu a le bonheur ; pour Épicure qui a le bonheur a la vertu. L'harmonie de la nature et de la raison permet à la destinée de l'homme de s'accomplir ici-bas. Dans le christianisme, au contraire, tout est subordonné à la vie future qui seule livre le secret de la vie présente. La terre est pour l'âme un lieu d'exil, le corps une prison ; l'âme ne redevient elle-même que dans la mesure où, par ses pensées et ses désirs, déjà elle s'en échappe et vit de la vie de l'esprit. La vertu est la charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu et l'amour des hommes en Dieu et pour Dieu ; le bonheur est la possession de Dieu. Aimer Dieu, c'est déjà, sans doute, dès ici-bas, tendre vers lui, s'en rapprocher ; mais c'est ne le posséder encore qu'imparfaitement, ne le contempler qu'à travers les demi-ténèbres d'une nature déchue, d'une âme obscurcie par le péché, et l'amour tend à une parfaite union. La vertu ne fait donc que commencer le bonheur en le méritant. Le souverain bien n'est pas de ce monde, dans une autre vie s'achève notre destinée.

La foi répondant à cette attente, la foi, comme croyance à la réalité future et nécessaire du souverain bien, devient une vertu nouvelle, l'*espérance*, qui a pour objet la béatitude promise aux élus et mêle une joie secrète aux sacrifices qui préparent à la goûter. La foi, l'*espérance* et la charité sont les trois grandes vertus chrétiennes, vertus intimement unies, inséparables, qui manifestent une même disposition de l'âme. Mais ces vertus ne dépendent pas de la liberté humaine, elles ne naissent pas de la science qui veut des raisons démonstratives, elles sortent moins encore d'une



nature qui y répugne et qui les nie, elles veulent une impression d'en haut, un concours divin, une action de la grâce qu'il ne nous appartient pas de déterminer : L'Esprit souffle où il veut.

Il n'entre pas dans mes intentions d'amoindrir ou de calomnier la morale chrétienne ; ce qu'elle a obtenu des hommes, ce qu'elle leur a donné suffit à la défendre des injustices volontaires, et des partis pris inintelligents. Elle a approfondi les âmes, elle les a faites plus délicates et plus pures, elle a contenu la bête impatiente et brutale, elle a opposé à ses désirs immédiats le rêve du paradis et les cauchemars de l'enfer ; en liant la béatitude au sacrifice, elle a fait sortir le désintéressement de l'égoïsme même. Quelques-uns s'en scandalisent : l'instinct se retrouve, crainte, désir, espérance, tremblement ou appétit de la bête dans cette attente de la récompense ; mais, à ce qui se voit, à ce qui se touche, opposer victorieusement une image, un rêve de bonheur, ce qu'on ne vérifie pas par les sens, ce qui n'existe que dans la mesure ou on le croit, n'est-ce pas idéalisme déjà, preuve que l'idée peut vaincre ? Sans doute, et dès longtemps les Stoïciens avaient proclamé le caractère sacré de la personne humaine et fondé la fraternité des hommes sur leur filiation divine ; mais Dieu était la raison dont tous nous participons ; avec une candeur géniale, Jésus fait de Dieu, non plus par métaphore, mais à la lettre, notre père, un père qui doit et veut être aimé, et l'idée de la fraternité des hommes, qui n'était accessible qu'à quelques intelligences, s'identifie avec le sentiment religieux, se propage dans les cœurs.

Mais le chef-d'œuvre de la morale chrétienne est de donner un sens et comme un prix infini à la douleur.

Pour nous, qui cherchons le principe de la morale dans les lois de la vie et de l'action spirituelles, la douleur, sans doute, par la lutte dont elle devient l'occasion, par la résistance, par la résignation intelligente et par le courage, met en jeu la force intérieure, la révèle à elle-même et, en un sens, l'exalte. Supprimez-la, le ressort de l'activité se détend. La vie n'est pas le repos dans la jouissance, l'inertie du plaisir passif, elle est la conquête du bien sous le stimulant de l'imperfection sentie. Mais, s'il y a une douleur qui suscite l'effort par la révolte dont elle est le principe, qui tend à se nier elle-même par l'action qui en supprime les causes, il y a la douleur qui est infirmité, défaillance, recul de la vie tarie en sa source ; il y a l'espérance trompée, le sentiment de l'irréparable, la perte de ceux que l'on aime, la maladie lente, progressive, la torture inutile et cruelle ; au soir de la bataille, quand les ténèbres descendent, l'horreur du vaincu qui attend la mort dans le silence et l'oubli. Le christianisme divinise la souffrance : Jésus, fils de Dieu et Dieu lui-même, est descendu sur la terre, il a pris avec notre corps toutes nos infirmités ; du point de vue de ce monde, il a été un vaincu, il a été méprisé, insulté, frappé, il a voulu souffrir, mourir, il a porté sa croix, il s'est attaché à ce bois de douleur, il a gémi, il a versé des larmes et il a sanctifié le supplice le plus infâme, le supplice de l'esclave qu'il a choisi pour lui-même. Le chrétien, celui qui regarde les choses des yeux de la foi et non des yeux de la chair, ne connaît plus de déshérité, de vaincu de la vie. La souffrance est un bien, elle a son prix en elle-même. Dieu recueille les misères les plus ignorées, les plus obscures, les plus humbles, pour en faire de la béatitude et de la gloire. Dans le vrai



monde, dans la cité céleste, l'échelle des valeurs humaines se renverse: « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ; bienheureux, les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux. » Si la loi de la vie, qui tôt ou tard se découvre, est de croître pour décroître, de décliner enfin vers les ombres de la mort, quelle doctrine plus précieuse que celle qui donne un sens à la souffrance, qui, au lieu de n'y voir que la défaite de l'animal, y montre l'épreuve de l'homme et la voie du salut ! Quel coup de génie que de rendre la douleur aimable et chère à celui même qui la subit, que d'en faire un don, une sorte de grâce et de privilège, que de découvrir au delà de l'impuissance apparente du malade, du blessé de la vie, l'action en lui d'une énergie spirituelle qui ne se dépense pas en vain, qui crée quelque chose de positif et de réel dans un monde qu'il n'est pas donné de voir des yeux du corps, mais qui est le vrai monde de l'âme !

II

Pour juger, il est nécessaire de comprendre ; qui n'a pas saisi la vérité que contient une erreur n'en est pas vraiment affranchi. Je n'apporte aucune passion contre la morale chrétienne ; je sais qu'elle a ce grand mérite de n'être pas restée lettre morte, de s'être traduite en sentiments et en actes, d'avoir aidé, consolé, fortifié les hommes qui prenaient au sérieux et cette morale même et l'ensemble des dogmes qui en sont les fondements nécessaires. Je néglige tout ce qu'on pourrait dire sur l'art, qu'ont apporté ceux qui l'ont prêchée ou exposée, à en faire quelque chose d'assez inoffensif. Je m'inquiète seulement ici de ce que nous

croyons et de ce que nous pouvons croire, et je me demande si, en dépit d'une adhésion toute verbale, cette morale est la nôtre, si elle n'est pas, à dire vrai, un phénomène historique qui désormais appartient au passé. Je doute que la plupart de ceux qui se disent ou se croient chrétiens le soient bien réellement. L'humanité a vécu deux mille ans, elle a créé la science, elle a créé l'industrie, elle a multiplié dans une proportion formidable ses moyens d'action; comment maintiendrait-elle immuable son idée de la destinée et des fins de l'homme ? Il y a là une véritable absurdité psychologique. Tendant vers l'être, l'esprit tend vers l'unité de la diversité que toujours il enveloppe, et il s'efforce d'accorder ce qu'il fait à ce qu'il pense, ce qu'il veut à ce qu'il peut. Ce progrès nécessaire de la vie intérieure suffirait à condamner la révélation en rendant chimérique l'immutabilité prétendue des dogmes révélés.

Par cela même qu'elle a durant des siècles présidé à la conduite des meilleurs d'entre les hommes, qu'elle a eu ses martyrs et ses saints, la morale chrétienne garde le charme et la séduction de toutes les belles vies qu'elle a inspirées; mais en fait, dédaigneuse des choses de la terre et de la vie sociale, ce qu'elle néglige ou ce qu'elle ignore est ce qui de plus en plus nous intéresse, ce qui la laisse indifférente est ce qui de plus en plus nous passionne; ses lacunes répondent à nos besoins les plus pressants.

La morale de Jésus dans les évangiles synoptiques est d'une très grande simplicité; il est le Messie, il annonce le royaume de Dieu, il apporte la bonne nouvelle que le règne de la justice est proche. En un jour et à une heure que personne ne sait, pas même les anges du ciel, pas même le « fils de l'homme », le



soleil s'obscurcira, les étoiles tomberont, et alors le fils de l'homme viendra porté sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire, « et je vous le dis en vérité, cette génération ne passera point que toutes ces choses n'arrivent ». Dans l'attente de cette révolution cosmique, de cette grande catastrophe que chaque jour peut amener, que faire ? S'attacher à tout ce qui va nous manquer, à tout ce qui va périr et ne nous offre de toutes parts que l'image d'une ruine imminente, fonder, créer sur la terre ? Non ; mais s'en détacher, vivre déjà dans le royaume de Dieu, dans la cité céleste que la voix du Messie annonce, avant que n'éclatent les trompettes du dernier jour.

La morale de Jésus est une morale d'attente et d'épreuve. Que l'homme abandonne ses biens aux pauvres, qu'il ne s'inquiète pas du lendemain : « les oiseaux ne sèment ni ne moissonnent, les lis ne travaillent ni ne filent » ; qu'il n'ait pas recours à la justice humaine, qu'il n'aille pas devant les tribunaux, qu'il ne résiste pas au mal ; si quelqu'un lui ôte sa robe, qu'il cède encore son manteau ; si quelqu'un le frappe sur la joue droite, qu'il tende la joue gauche. Qu'importe le mal ici-bas ? Il ne s'agit pas de le combattre, de le supprimer, mais de le souffrir avec patience, car la forme de ce monde disparaît et les jours qui lui restent sont comptés. Je n'ignore pas que ces préceptes sont considérés à la fois comme divins et inapplicables, comme absurdes et révélés ; je sais que les prêtres de presque toutes les sectes chrétiennes s'accordent au moins à absoudre la violence, à invoquer le dieu des armées, à justifier la résistance au mal et la guerre. Mais les contradictions involontaires, les hypocrisies et les mensonges, la politique des Églises, leur acceptation du fait, leur

art de s'y accommoder, contribuent à découvrir les lacunes de l'idéal chrétien.

Quitte à les démentir dans la pratique, il est certains principes qu'il faut bien avouer et maintenir théoriquement, sous peine de ne plus pouvoir se tromper soi-même. Sans doute, on ne vit plus dans l'angoisse de la grande révolution cosmique qui doit inaugurer le royaume de Dieu, on ne se tient plus prêt au départ, s'allégeant de toute charge inutile, on s'installe sur la terre avec la confiance que la maison est solide et pour des siècles bien chauffée par le soleil que ne va pas souffler soudain une bouche géante. Il n'en reste pas moins entendu que la terre est un lieu de passage, la vie présente une énigme et une épreuve, dont le sens n'est donné que par la vie future qui rétablit toutes choses dans l'ordre. On a dit : le christianisme primitif fut avant tout l'attente du Messie, l'exaltation des âmes par l'espérance d'un paradis prochain ; la morale n'était que la conséquence de ce rêve, amour, détachement, sacrifice de choses désormais sans prix ; peu à peu, le temps a dissipé l'illusion, et la morale est demeurée dans sa vérité toute pure. Soit, mais la morale n'est demeurée que parce que le rêve des premiers jours a gardé son empire sur les âmes en se modifiant dans sa forme.

On recule le jour du jugement, on ne regarde plus chaque matin si le fils de l'homme n'apparaît point sur les nuées ; mais c'est à l'attente de la cité céleste, donc à sa réalité, que toute la morale est suspendue. La grande affaire n'est pas d'agir ici-bas. Il y aurait impiété à vouloir supprimer un mal qui tient à la corruption de la nature par le péché et qui fait partie de l'expiation décrétée par la vindicte divine. Pour supporter avec patience ce que nous ne pouvons



éviter, nous avons la résignation et l'espérance, l'idée que rien n'arrive qui n'ait été voulu par Dieu, et la confiance que rien n'est voulu par Dieu qui ne se termine selon les lois de sa sagesse et de sa bonté.

Le vrai chrétien n'est ni le héros, ni le sage ; il est le saint, celui qui se retire, exténue en lui la nature, réduit ses besoins et ses penchants et meurt au monde ; celui qui, par la solitude, par la prière, par l'extase anticipe, autant qu'il est possible ici-bas, la béatitude de la contemplation divine. La vraie cité n'est pas celle que forment les hommes sur la terre ; « notre société est dans le ciel d'où nous attendons le Sauveur qui transfigurera nos corps » (Saint Paul). Cette conception du royaume de Dieu, cette idée que la vraie cité des âmes est la cité céleste, que dès ici-bas nous devons tourner vers elle nos regards, y tendre de tout notre effort, tel est le dogme auquel le chrétien ne renoncera pas, auquel il ne peut renoncer, et qui laisse le christianisme étranger aux préoccupations qui, de plus en plus, dominent la conscience moderne. Notre morale est de moins en moins chrétienne par cela même qu'elle est de plus en plus sociale.

Jésus ne légifère pas pour une société qui doit durer, il ne vient pas réformer l'État, « son royaume n'est pas de ce monde » ; il fait appel aux individus, il leur enseigne les voies du salut par la perfection intérieure. Nos sociétés sont de la terre et, comme tout ce qui relève de la nature, elles participent du péché, de la corruption originelle ; si nos corps y habitent, nos âmes exilées s'en échappent dans la vision de la vraie patrie. Il n'y a pas, dès lors, à parler de morale politique. Si l'homme en tant qu'homme s'attribue des droits, il ne fait que retomber dans l'orgueil qui a perdu son premier père ; fils du péché, il n'a de va-

leur que régénéré, renaissant par la vie en Christ. N'invoquons pas un droit naturel qui n'est qu'une illusion de la superbe humaine. Vouloir la justice sur la terre ne serait-ce pas prendre au sérieux la vie présente, oublier qu'elle n'est pas la vraie vie ? A défaut de la justice, contentons-nous de la coutume et de la loi. « Rendez à César ce qui appartient à César. » Le chrétien accepte la loi qu'il trouve établie, il est soumis aux puissances, il sait qu'aucune autorité ne s'exerce ici-bas que par la permission de Dieu (*Ep. aux Rom.*, XIII, 1), qui châtie Nabuchodonosor quand il est las de ses iniquités. Son affaire n'est pas de fonder la justice ici-bas, mais de s'acquérir des titres à la vie éternelle par sa patience à supporter l'injustice qu'il ne commet pas. « Que chacun marche dans la condition que le Seigneur lui a départie, et tel que Dieu l'a appelé... Étais-tu esclave, n'en prends pas souci. Même quand tu pourrais devenir libre, mets plutôt à profit ton esclavage. Car qui est appelé, étant esclave, à la communion du Seigneur devient l'affranchi du Seigneur, de même que qui est appelé, étant libre, devient l'esclave du Christ. » (*1<sup>re</sup> É. aux Corinth.*, VI, 17.)

Pas plus de morale économique que de morale politique : ces problèmes restent en dehors du problème essentiel, qui est celui du salut individuel et de la perfection intérieure. Jésus et Paul attendent le jour de Dieu, ce jour est proche, « la face de ce monde passe ». Qu'importe la condition dans laquelle cette crise suprême trouvera les hommes ; la seule chose qui importe, ce sont les pensées, les sentiments, que le chrétien aura su faire naître en lui, l'humilité, la résignation, l'amour, la charité, qui le désignent à l'élection divine. Vendre ses biens, les donner aux



pauvres, gagner par ce sacrifice un trésor dans le ciel, imiter les oiseaux et les lis des champs, tous ces préceptes tendent à renverser l'instinct, à détacher l'âme de la terre à laquelle son corps l'enchaîne ; mais il est difficile d'y découvrir une loi applicable à une société qui veut durer et doit pour cela, dans le présent, prévoir et préparer l'avenir.

(A suivre.)

GABRIEL SÉAILLES.

## Sur la liberté d'enseignement

Discours prononcé à la *Coopération des Idées*,  
le 6 décembre dernier (*Suite*) (1).

4<sup>e</sup> principe. — La première des garanties requises d'un établissement d'enseignement et d'un personnel enseignant à quelque degré que ce soit est de ne pas constituer un corps prétendant et déclarant se soustraire aux conditions de la vie commune pour laquelle les enfants doivent être élevés.

Toute congrégation est, par définition, un mode de groupement tendant à organiser, non pas une association d'individus libres, mais l'absorption plus ou moins volontaire de ces individus, en une prétendue personnalité collective qui dirige leurs pensées, leur conscience et leurs actes en vertu d'une renonciation solennelle consentie par chacun d'eux. Cette renonciation, qui peut être respectée comme acte de leur liberté individuelle, entraîne de leur part la renonciation à l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse.

L'État ne peut autoriser à enseigner aucune congrégation ni d'hommes, ni de femmes. Il doit de plus interdire formellement l'enseignement, même individuel, à tout membre d'une des congrégations qui n'ont jamais consenti à demander l'autorisation, c'est-à-dire à reconnaître l'au

(1) Voir n<sup>o</sup> précédent.

torité de la loi civile, chacun d'eux devant être considéré comme en état d'insoumission à l'égard des lois.

Il s'agit d'une chose très précise sur laquelle, M. Denys Cochin ne s'est pas expliqué, et c'est ce qui m'oblige à m'y étendre un peu longuement.

Il y a en France, il y a dans un certain nombre de pays catholiques, des congrégations, c'est-à-dire un mode d'organisations, d'associations qui repose sur un contrat que la loi française ne reconnaît pas. Ce contrat, c'est celui qui s'énonce, se conclut par le triple vœu d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, c'est-à-dire par l'engagement que prend volontairement un homme ou une femme, ou pour son existence ou pour une période seulement de son existence, de renoncer à des droits qui sont les droits naturels de tout individu.

Or, du fait que la loi française n'attribue pas une valeur légale à ces vœux, les congrégations en ont conclu ceci : ce contrat, ces vœux, vous n'avez qu'à les ignorer. Vous ne les connaissez pas, c'est vrai. Cela n'existe pas pour la loi ; mais cela existe pour nous, et nous vous demandons — non pas pour chacun de nous individuellement le droit de vivre de telle ou telle façon, le droit de nous engager au célibat perpétuel, ou le droit de nous livrer à telles pratiques de dévotion, ou le droit de nous attacher à un certain mode de vie en commun — non, nous vous demandons tout autre chose : nous voulons que vous nous considériez désormais, non comme étant plusieurs, mais comme étant un, comme formant un être nouveau, à part, *sui generis*, auquel vous reconnaîtrez la personnalité civile et juridique, légale et morale, avec tous les avantages considérables que cette reconnaissance comporte.



Nous étions hier cinq cents individus, nous n'en sommes plus qu'un aujourd'hui, il s'appelle la Congrégation. Les cinq cents individus ne comptent plus pour vous. Ils sont remplacés par une personnalité collective, que la loi va déclarer réelle, que la société va traiter comme ayant tous les attributs d'une personne en chair et en os, jouissant de la plénitude de ses droits naturels de la personne humaine. Accordez-nous cette reconnaissance légale, et le jour où nous l'aurons, la congrégation, existant légalement, aura tout naturellement le droit, la charge, le devoir d'enseigner.

Toute la loi Falloux est là.

Reconnaissez à une de ces congrégations enseignantes ces droits et ce caractère de personne civile légalement instituée, et cette congrégation désignera son directeur, qui choisira les professeurs, qui prendra, par exemple, des gens n'ayant aucune espèce de diplômes ; vous n'aurez rien à y voir. La congrégation sera seule responsable.

Eh bien ! messieurs, la grande bataille que nous livrons à l'heure présente n'est pas contre les catholiques, comme on semblait le dire tout à l'heure. Ce n'est pas aux catholiques que nous disons : citoyens catholiques, vous n'êtes pas des hommes libres. Théoriquement, philosophiquement, nous pouvons discuter leurs opinions, examiner leurs doctrines. Mais où avez-vous vu que nous nous disposions à enlever aux catholiques, je dis aux citoyens catholiques, aux hommes et aux femmes, aux pères et aux mères de famille, le droit de pratiquer et d'enseigner les croyances religieuses qui leur sont chères ?

Ce n'est pas non plus aux congrégations que nous faisons la guerre. Individuellement, ils ne sont nulle-

ment visés par ceux qu'on appelle des Jacobins. Quelle est exactement la situation actuelle ? La voici. Par suite de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Parlement va être appelé à se prononcer sur cette question ; faut-il ou ne faut-il pas autoriser des congrégations, c'est-à-dire sanctionner légalement l'existence de telles ou telles congrégations, ou de toutes. Nous avons là une lourde responsabilité. C'est à nous de dire si, oui ou non, nous voulons conférer cette définitive consécration légale aux corporations monastiques. Si la République veut traiter avec les congrégations, elle fera ce Concordat, un nouveau Concordat, pire que l'ancien, elle le fera, en tout cas, sciemment, volontairement, car nous sommes quelques-uns à la Chambre et au Sénat qui ne laisserons pas prendre, sans qu'on n'y fasse bien attention, cette décision grave.

Pour ne pas sortir de notre sujet et ne parler que des congrégations enseignantes, nous savons bien que, durant des siècles, elles ont été, malheureusement et heureusement, les seules organisations scolaires. Nous ne l'oublions pas, et toutes les fois que nous devons jeter un regard vers le passé, nous rendons justice à ceux qui ont assumé cette charge ou par dévotion ou par dévouement. Quand nous en serons à écrire cette histoire, nous rendrons hommage aux congrégations, l'hommage qui leur est dû.

La société moderne n'est pas si ingrate qu'on le dit ; elle comprend les régimes antérieurs, mais elle en a établi un nouveau. Autrefois l'État, pour l'éducation et l'assistance s'en remettait à l'Église, et celle-ci aux congrégations. Aujourd'hui, la société ne confie plus les services publics, pas plus l'enseignement que les autres, à des corporations quelconques : elle a conscience qu'elle doit faire ses affaires elle-même.



5<sup>e</sup> *principe*. — Aucun citoyen remplissant les conditions requises par les lois pour enseigner ne peut être privé de l'exercice de ce droit pour motif d'opinion; mais il en serait déclaré déchu dans le cas où, par fraude, déclaration mensongère ou interposition de personne, il serait convaincu d'avoir tenté la reconstitution clandestine d'une congrégation ou d'un établissement congréganiste non autorisé.

6<sup>e</sup> *principe*. — La liberté d'enseignement n'est absolue pour personne: pour les parents elle est limitée par l'obligation où ils sont, et dont l'État est garant, d'assurer un minimum d'éducation et d'instruction à leurs enfants; pour les professeurs, cette liberté n'est autre chose que la faculté, qui leur est reconnue par la loi (moyennant certaines conditions que la loi fixe), d'exercer sur les enfants une autorité toujours soumise au double contrôle de la famille et de l'État.

7<sup>e</sup> *principe*. — En matière religieuse, la liberté d'enseignement est entière pour les familles et pour les ecclésiastiques choisis par elles, sans aucune garantie de l'État, qui ne doit plus reconnaître ni payer aucune Église officielle.

Vous le voyez, nous ne touchons pas à la liberté individuelle. Vous pouvez vous enfermer dans un cloître, si tel est votre goût; seulement, nous ne vous permettrons pas d'y enfermer avec vous nos enfants. Et cela parce que vous le permettre, ce serait vous laisser empiéter sur leur liberté future. L'enfant ne vous appartient pas, il n'appartient même pas à ses parents. Il n'appartient pas non plus à la société; mais la société ne vous reconnaît pas le droit de mettre votre empreinte sur le cerveau sans défense de l'enfant.

Il y a entre nous et vous un profond désaccord, et c'est pourquoi nous n'admettons pas que la République traite avec les congrégations enseignantes. Nous repousserons toute autorisation. Nous refusons à quelque collectivité que ce soit le droit de constituer

un État dans l'État. Nous n'attentons à aucune liberté individuelle, nous n'excluons de la liberté que les organisations qui se déclarent elles-mêmes destructrices de la liberté, ou de l'homme, ou de l'enfant. Et pour dire la vérité, nous nous bornons à leur refuser un droit spécial à une existence légale privilégiée. Nous abrogeons la loi Falloux, c'est tout.

..

Messieurs, je suis très touché du reproche qu'on nous fait de restreindre la liberté des catholiques et des pères de famille. Mais je dois en convenir : oui, il y a un catholicisme auquel la société moderne entend faire une guerre acharnée. Celui qui opère sur les masses ignorantes et superstitieuses, qui dispose de toute une presse, qui possède une redoutable puissance. Il a pour organes les congrégations, il s'affirme et gagne de jour en jour.

[M. Buisson lit des extraits du *Propagateur de Saint-Joseph* et les commente. Nos amis savent de quel bas fétichisme il s'agit. M. Buisson fait remarquer ensuite que l'autorité ecclésiastique s'est émue, et que l'organe officiel du clergé parisien, la *Semaine religieuse* de Paris, entre autres, a dénoncé, par les courageux articles de l'abbé Hemmer, l'immoralité, l'odieux de cette spéculation, de cette entreprise d'abêtissement, — sans succès d'ailleurs.]

... Notre président a dit au Sénat : Les rois vont à Canossa, les peuples n'y vont pas. Pardon. On essaie de les y mener par Lourdes, La Salette et le Sacré-Cœur. C'est là une action dangereuse. L'Église elle-même ne peut pas en triompher. Qu'elle ne s'étonne pas si l'État veut tenter de la combattre, tout au moins dans l'école. Il veut s'assurer qu'on n'y fasse pas de la contre-éducation, et c'est pour cela qu'il pré-



tend avoir le droit de savoir ce qui s'y passe : une maison où l'on élève des enfants doit être de verre. Nous ne persécutons ni les idées ni les personnes : nous refusons le huis-clos à cette exploitation du pauvre, de l'ignorant, de l'enfant. La liberté de l'enseignement, oui ; mais la liberté de l'abêtissement, non.

*Fin.*

FERDINAND BUISSON.

## Les Universités Populaires

**Université populaire libre d'Alexandrie (Égypte).** — Elle a été fondée le 12 mai 1901. Bientôt le local devint trop petit. Il comprend maintenant une salle de conférences qui peut contenir 300 personnes ; une salle de cours, où peuvent prendre place 100 élèves ; une salle de lecture ; une salle destinée à un laboratoire de physique et de chimie, et un secrétariat.

La salle de lecture est très fréquentée. On compte une moyenne de 35 à 40 lecteurs par soirée. On peut emporter les livres.

On a institué des cours réguliers et des conférences, et l'on a fait appel à toutes les associations ouvrières pour l'organisation des cours répondant plus spécialement aux besoins et aux aspirations des travailleurs.

C'est une nécessité dans ce pays d'apprendre les langues vivantes. Grâce à ce moyen, on groupe les jeunes gens qui veulent s'instruire. La plupart sont des employés. L'ouvrier, ici, appartient à toutes les nations ; il parle le mauvais italien, le mauvais grec, très rarement le français.

Dans son appel, l'*Université populaire libre* déclare :

« Nous n'avons pas de doctrine particulière à imposer ; nous ne nous proposons pas de changer les opinions de qui que ce soit. Si par l'étude, par la réflexion, par l'effort, les convictions des uns se modifient et si celles des autres se fortifient, ce sera, non par des prédications, mais sous l'action d'un travail intellectuel personnel que nous espé-

rons provoquer. Nous tolérons tout, sauf l'intolérance ; nous n'excluons rien, sinon l'exclusion. »

L'Université populaire libre publie une revue de ses cours et conférences. Dans le premier numéro, qui a 52 pages, il convient de signaler une remarquable conférence de M. J. de Beaupuis sur « l'enseignement professionnel. Leçon d'ouverture du cours supérieur de comptabilité ».

\* \*

**La Coopération des idées, U. P. de Viroflay.** — Elle a été inaugurée le dimanche 18 janvier, par une conférence de M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure.

..

**Comment les journalistes comprennent les Universités populaires.** — A propos d'une conférence donnée par M. Paraf-Javal, un libertaire, à l'U. P. de Mantes, *l'Avenir*, récemment fondée, un journal républicain, *l'Étincelle de Seine-et-Oise*, déclare que « les idées exprimées par M. Paraf-Javal sont tellement en contradiction avec les siennes et avec sa ligne politique qu'il s'abstiendra d'en rendre compte ». Et il termine en exprimant « l'espoir que l'Université populaire choisira une autre fois un sujet de conférence mieux approprié aux idées des électeurs de l'arrondissement » !...

---

## Les Livres qui font penser

---

**La Cité future, Essai d'une utopie scientifique,** par M. Ernest Tarbouriech, 3 fr. 50 (Stock, éd.). — L'épithète *scientifique* accolée à *utopie* jure un peu dans le sous-titre de cet ouvrage, où l'auteur expose ce que serait une société basée sur le collectivisme. Quoi qu'il en soit, ces pages sont intéressantes, et tout le système échafaudé avec force détails par M. Tarbouriech donne une idée assez nette du genre de vie sociale qu'il préconise. L'ensemble de cette synthèse, documentée avec précision d'après les théories



émises par les représentants les plus autorisés du parti socialiste, est loin d'être attrayant, et, pourtant, on sent que le puissant désir d'une réelle amélioration du sort de l'humanité et une évidente sincérité dominent le patient travail dont nous allons tenter une rapide analyse.

Tout d'abord, les hommes et les femmes adultes s'occuperont autant les uns que les autres : la moyenne de la journée individuelle sera ainsi de quatre ou cinq heures seulement, puisque, d'autre part, il n'y aura plus d'oisifs. La domesticité étant complètement supprimée, les soins du ménage incomberont aux deux sexes également. Mais, en général, les travaux pénibles exigeant une grande dépense d'énergie physique seront réservés aux hommes. Les emplois sédentaires seront plus spécialement destinés aux femmes.

Tous les fonctionnaires seront élus. La police sera sous la dépendance étroite de la magistrature. Les juges seront nommés à vie, soit directement par le peuple ou, à deux degrés, par les Chambres. Le Sénat sera plutôt une représentation nationale professionnelle. La Cour des Comptes verra ses attributions actuelle s'étendre dans de vastes proportions, étant donné que la vie publique et privée sera devenue une sorte de comptabilité perpétuelle. La propriété sera réduite à son strict minimum, et cependant l'État prélèvera 50 p. 100 sur les héritages. L'épargne n'aura plus aucune raison d'être, puisqu'il sera matériellement impossible de thésauriser ou d'accaparer quelques produits. Le petit commerce disparaîtra, pour faire place à une régie du commerce de détail, et les prix de vente, fixés par l'État, subiront une majoration qui tiendra lieu d'impôt.

La production sera étatique, coopérative et individualiste. Elle pourra, dans certains cas, être organisée par des marchés passés entre le Gouvernement et des groupes d'ouvriers, comme cela se pratique pour l'impression des journaux, dans les houillères, au Creusot, par exemple.

Quant aux artistes, écrivains littéraires ou scientifiques, inventeurs, etc., ils seront groupés en académies plus ou moins spécialisées.

L'État aura le monopole de l'instruction et de l'éducation, quoique toute latitude sera laissée aux particuliers pour ouvrir des cours et des conférences publics. L'apprentissage relèvera de l'autorité scolaire. Chaque citoyen



sera capable d'exercer un métier manuel et de faire un travail de bureau : cecumul remédiera à l'anomalie actuelle que présentent les « bourgeois sans muscles et les prolétaires sans cerveaux ».

Il y aura aussi un tribunal médico-judiciaire qui « plongera dans le néant » les nouveau-nés que des tares congénitales irrémédiables voueraient à une existence douloureuse pour eux-mêmes, et inutile pour les autres. Ce même tribunal jugerait également des aptitudes physiques de chaque individu, au moment du choix d'une profession, et serait appelé à statuer sur le sort des malades coupables de délits ou de crimes.

La monnaie métallique serait peu usitée et l'on généraliserait le système des transactions à l'aide de chèques. Les infirmes et les vieillards, ainsi que les enfants, seraient à la charge de la communauté. Une rente serait fournie mensuellement à tous les citoyens : elle représenterait le strict minimum des besoins de chacun ; en raison du travail personnel s'augmenteraient les ressources et, par conséquent, l'aisance de chaque membre de la collectivité.

Voilà, très brièvement résumées, les grandes lignes de l'œuvre de M. Tarbouriech. Il est difficile de les discuter comme elles le mériteraient, dans un cadre aussi restreint. On peut dire cependant que la réalisation d'une telle utopie nécessiterait une nuée de nouveaux fonctionnaires dont l'utilité est des plus contestables. En outre, quoi qu'en dise l'auteur, l'esprit d'initiative recevrait un coup mortel. Quant à la liberté de l'individu, elle ne serait guère plus grande qu'aujourd'hui. Malgré cela, il y aurait un progrès évident sur la société actuelle, car, d'une part, il n'y aurait plus de parasites et, d'autre part, plus de misérables mourant de faim, le fantôme capitaliste s'étant enfin évanoui. Mais il serait amusant de voir à l'œuvre le tribunal médico-judiciaire, dont les erreurs, dans certains cas, ne pourraient même plus se contrôler !...

PAUL-ARMAND HIRSCH.

**Recherches sur la Mentalité humaine. Ses éléments, sa formation, son état normal**, par P. Froument, 4 fr. (*Revue occidentale*, 10, rue Monsieur-le-Prince). — M. Froument s'est proposé d'établir une théorie complète du



travail cérébral. Je n'ai pas la compétence qu'il faudrait pour prononcer s'il y a réussi ou non ; mais, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur ce livre, il convient de reconnaître que l'auteur y témoigne d'une probité philosophique qui vaut d'être signalée. Quand il a commencé ses recherches, M. Froument croyait, et il l'avait écrit dans la *Revue occidentale* (nov. 1900), que « la connaissance du monde extérieur étant subordonnée à la puissance de nos sens, l'étude de ceux-ci est la condition préliminaire de celle-là ». Or, au cours de ses études, il a été amené à des conclusions opposées, c'est-à-dire à reconnaître « la prédominance absolue du monde extérieur sur notre mentalité, surtout spontanée ». C'est là un bel exemple, qui, certes, est le meilleur d'un livre où il y a de bonnes choses.

M. Froument part de ce postulat que les sensations sont les matériaux de la mentalité. Il nous donne donc, d'abord, une analyse des sensations (objective, subjective). Il s'efforce « de déterminer chaque nature des sensations et de tracer les caractères généraux des conditions dans lesquelles nous les percevons ».

Il examine ensuite le travail cérébral. « Les propriétés constantes et les relations constantes composent à elles seules toute notre mentalité. » Je ne puis le suivre, faute de place, dans l'étude de chacun des procédés du cerveau. Toute cette première partie pourrait faire, avec quelques retouches, un bon manuel de psychologie.

Les deuxième et troisième parties, plus discutables, sont consacrées à la formation de la mentalité. L'auteur nous rappelle d'abord les bases et le procès biologiques de la mentalité. Puis il aborde la constitution de la mentalité spontanée et de la mentalité systématique. Peut-être, ici, fait-il une place trop grande à l'empirisme. « Notre conception de la réalité, dit-il, sera d'autant plus complète que nous pourrons étendre davantage la puissance de nos sens, et d'autant plus exacte que nous rectifierons mieux les erreurs dues à leurs imperfections et à la défectuosité de notre mentalité. » Or, dans la connaissance, c'est la rectification qui importe, sinon les sauvages seraient les plus savants des hommes. Le travail mental systématique consiste en cette rectification.



Comme on le voit, le livre de M. Froument nous apporte une contribution intéressante à la psychologie positive.

**L'Analyse mentale**, par N. Vaschide et Cl. Vurpas, 4 fr (Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois). — C'est par la pathologie mentale que les auteurs définissent la fonction de l'analyse mentale dans la vie psychologique. Dans la préface, M. Ribot reconnaît avec les auteurs que tous les cas pathologiques, variables en degrés, se ramènent à quatre : « L'analyse mentale peut scruter incessamment la vie intime de l'individu (introspection) dans sa double forme : 1° physiologique et 2° psychique ; ou bien, s'attachant au dehors (extrospection), se répandre 3° sur la société ou 4° sur les phénomènes de l'univers physique. » La conclusion est troublante. Chez des sujets délirants, examinés avec soin, les auteurs ont retrouvé la même analyse mentale, introspective et extrospective, qui caractérise l'activité mentale la plus haute. D'ailleurs, « l'élite des littérateurs et des artistes nous fournit des exemples de semblables délires systématisés. Mais, ici, il y a une différence dans la richesse des images, dans le bon équilibre, dans l'envergure des conceptions ; ce qui différencie surtout ces délires de ceux des aliénés proprement dits, c'est une conscience bien nette du point de départ et de la fin ». Ce qui différencierait donc l'homme normal de l'aliéné, ce serait ce fait que, « dans la majorité des cas, l'homme normal fait choix d'un criterium pour se rendre compte par lui-même de l'absurdité des conclusions où le conduisent ses analyses psychologiques, tandis que l'aliéné perd dans une certaine mesure cette sorte d'inhibition psychique et devient l'esclave des fragments d'analyse, des parcelles d'introspection qui s'associent à la pensée selon des caprices et une affinité spéciales, que la psychologie expérimentale, espérons-le, expliquera sans doute un jour ».

Il importe donc de faire l'éducation de l'analyse mentale, c'est-à-dire qu'il faut d'abord en modérer la pratique. Tel est le conseil que nous donnent les auteurs. Mais est-il possible de les suivre ? Si je les entends bien, il conviendrait, par exemple, de fermer nos universités populaires. Mais ne



sont-elles pas la conséquence même de la démocratie ? La pensée devient peu à peu le besoin de tous, et une nécessité, car elle est le seul frein des instincts sur lequel nous puissions dorénavant compter. Grave problème. L'hygiène physique dans l'ordre économique actuel, il est aussi difficile d'obéir à ses prescriptions qu'à celles de l'hygiène mentale dans l'ordre moral. Nous sommes condamnés à produire de plus en plus comme à penser de plus en plus. M. Ribot dit que « la civilisation accroît sans cesse le nombre de ceux qui sont accessibles aux blessures de l'analyse mentale », et nous ne pouvons plus faire que la civilisation ne se développe. Nous sommes entraînés dans un courant irrésistible qui semble bien n'avoir d'autre terme, pour l'individu, que la folie et la dégénérescence, et, pour la société, que le désordre et la dissolution.

MM. Vaschide et Vurpas ne nous ont donné que l'introduction d'une série sur la « Logique morbide », ou plutôt, comme le remarque excellemment M. Ribot, sur le raisonnement morbide. Les volumes qui suivront traiteront du « Syllogisme morbide », de « l'Émotion morbide », de « la Création intellectuelle morbide ».

**Les Conséquences juridiques de la contamination syphilitique**, par Lucien Le Foyer, 0 fr. 40 (Giard et Brière, éd., 16, rue Soufflot). — L'auteur déclare tout d'abord que, pour lui, la prostitution n'est pas un délit et qu'il est pour la suppression de la réglementation, « illégale, injuste, scandaleuse ».

Cependant il convient, à son avis, d'attribuer des conséquences juridiques à la contamination syphilitique. Transmettre une maladie est un délit, et il le faut réprimer. D'ailleurs, il y a déjà des articles de loi qui se peuvent appliquer. Mais c'est toujours dans l'application que se trahit la loi, et c'est pourquoi il y a des avocats. Lucien Le Foyer doit le savoir. La meilleure garantie contre la propagation des maladies vénériennes est sans doute de meilleures mœurs, une opinion publique plus active et une reconstitution de la famille.

**La Prétuberculose et le Sanatorium de Banyuls-sur-Mer**, par Georges Lafargue (C. Naud, éd., 3, rue Racine). —

Partout on s'organise pour « la défense nationale contre le plus terrible des fléaux ». Dès 1886, alors qu'il était préfet des Pyrénées-Orientales, M. Georges Lafargue eut l'idée de créer un sanatorium pour « prévenir l'apparition et le développement de la tuberculose pulmonaire en guérissant par la mer les tuberculoses locales ainsi que les autres états pathologiques qui le précèdent, en l'annonçant, et qu'on peut désigner d'un seul mot : la *Prétuberculose* ». Jusqu'ici les effets curatifs et préventifs sont remarquables. Sur 1.139 malades soignés depuis l'ouverture du sanatorium, septembre 1888, jusqu'au 31 décembre 1901, 798 ont été complètement guéris, 174 améliorés, 114 repris ou rendus, et 53 seulement décédés. La moyenne générale de durée du traitement est de 454 jours. Elle pourrait être réduite à un an.

**Le Divorce par consentement mutuel. Sa Nécessité. Sa Moralité**, par Henri Coulon, 2 francs (Marchal et Billard, éd., 27, place Dauphine). — L'auteur commence par reconnaître que le divorce n'est pas un bien, mais un remède. Il reste à voir si ce remède n'empire pas le mal. M. Henri Coulon soutient, il est vrai, que la famille ni l'ordre social ne paraissent avoir souffert du divorce, qui est rétabli en France depuis 19 ans; mais il n'en fournit aucune preuve. Dans sa proposition même d'élargir le divorce, je suis porté à voir un témoignage du contraire.

**Les Œuvres de Fraternité rurale**, par Léo Valleteau (Imp. mutualiste, Angoulême). — Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, il y a crise. Tous ceux qui se préoccupent d'une réorganisation sociale se trouvent en présence de deux solutions: l'association libre ou l'association forcée, la coopération ou l'Etat. Mais les conditions mêmes de la démocratie nous inclinent à l'association libre, à la coopération. L'auteur est pour l'association libre *apolitique et areligieuse*.

Dans ce petit ouvrage fort intéressant, bien documenté, et concis, M. Valleteau étudie successivement toutes les formes de l'association libre agricole: le syndicat agricole, l'association syndicale, les sociétés coopératives,



coopératives de consommation, de production, de vente, de crédit, de construction, de travail. Il nous met en garde contre les fausses coopératives. Il passe ensuite aux assurances mutuelles : assurances contre la mortalité du bétail, contre l'incendie, contre la grêle, contre le chômage, les accidents du travail, la maladie, la vieillesse, le décès prématuré. Il signale les fausses mutualités.

**Les Deux Familles**, par Paul Pourot, 3 fr. 50 (Dujarric, éd., 50, rue des Saints-Pères). — Le mariage de raison fait la famille divisée, l'union d'amour fait la famille heureuse : telle est la thèse de ce roman.

**La Pédagogie au Lycée**, par Charles Chabot, 2 francs A. Colin, éd., 5, rue de Mézières.) — M. Ch. Chabot a fait une enquête, en Allemagne, sur l'organisation des séminaires de Gymnase. Il s'agit de la préparation des professeurs. Qui ne voit l'importance de la pédagogie au lycée ? Les programmes, les circulaires sont vraiment insuffisants pour former nos jeunes professeurs à leur tâche ardue. « Ce n'est pas en commandant, mais en enseignant ; ce n'est pas par des instructions ministérielles, mais par l'instruction pédagogique des maîtres ; ce n'est même pas par des notes d'avancement, mais par la diffusion de la science et de la pratique pédagogiques que l'on aura l'assurance de réussir. Il ne faut pas rêver d'assujettir à je ne sais quelle discipline mécanique tant d'hommes de mérite, de savoir et de talent. Il faut gagner leur esprit à la science et à la philosophie de leur profession, et leur volonté à la passion du progrès pédagogique. » Pour cela, il y faut la collaboration normale de la Faculté et du lycée. Cette réforme est instituée depuis 1890 en Prusse et elle a été imitée ensuite dans les autres pays de l'Allemagne. Je doute qu'elle le soit en France, où l'on n'aime que les réformes de mots.

**Les États-Unis d'Europe et la question d'Alsace-Lorraine**, par un Européen, 3 fr. 50 (Société d'édition, 5, rue de Savoie). — L'auteur croit que la logique de leur évolution et l'instinct de conservation pousseront nécessairement les nations européennes à se confédérer. Le plus grand obstacle à la constitution des États-Unis d'Europe paraît

être la question d'Alsace-Lorraine. L'auteur propose la reconnaissance d'une ligue d'Etats neutres qui comprendrait la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine et la Suisse. C'est là, à tout le moins, une solution ingénieuse. Les Français devront l'examiner avec soin quand elle sera soumise à leur acceptation par ceux de qui elle dépend. Mais rien ne fait prévoir de telles dispositions de leur part. Jusque-là nous avons le devoir, au nom de la paix même, d'être une nation forte.

**Les Syndicats professionnels et la Loi du 21 mars 1884**, par Arsène Couvreur, o fr. 50 (Ed. de *la Revue libre*, 4, rue de Greffulhe).

**Victor Hugo et la Paix**, par Georges Gatineau (*La Paix par le Droit*, 10, rue Monjardin, Nîmes).

**Emile Zola. Son Evolution. Son Influence**, par Maurice Le Blond, o fr. 50 (Ed. du *Mouvement socialiste*, 10, rue Monsieur-le-Prince).

**Les Lettres et la Société. Impressions de lecture**, par Phœbus Jouve (Chastanier, Nîmes). — M. P. Jouve, au fur et à mesure de lectures diverses, qui indiquent un esprit ouvert et curieux de toute beauté, a noté, sans prétention, quelques réflexions critiques. Et cela a fait un livre, d'un art délicat et d'une philosophie aimable, comme eût aimé à l'écrire pour quelque intimes un honnête homme du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Sébastopol**, par Léon Tolstoï (t. IV des *Œuvres complètes*, trad. Bienstock), 2 fr. 50 (Stock, éd.). — Tolstoï excelle à nous émouvoir par le mouvement des masses. *Sébastopol* est une peinture réaliste de la guerre d'une facture incomparable. En général, je tiens les premières œuvres de Tolstoï pour bien supérieures à ses dernières, où il nous inflige une sociologie dont la seule valeur est lui-même.

**L'Éducation humaine**, par Lydie Martial (à l'Union de pensée féminine, 13, rue Saint-Florentin).

G. DEHERME.

---

*Le Directeur-gérant : G. DEHERME.*

27-1-03. — Paris, Imp. E. Arrault et C<sup>ie</sup>.



## En vente à la « Coopération des Idées »

	Franco
<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme. . . . .	0 25 0 30
<i>Tolstoï</i> , par Suarès. . . . .	1 » 1 15
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles. . . . .	0 10 0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn. . . . .	0 60 0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec portrait) . . . . .	0 50 0 60
<i>Le Coopératisme</i> (illustré), par A.-D. Bancel, broché. . . . .	1 50 1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une tentative d'éducation et d'organisation populaires</i> , par G. Deherme . . . . .	0 50 0 55
<i>Le Mouvement éthique</i> , par Alf. Moullet. . . . .	0 50 0 65
<i>De la Tolérance dans les U. P.</i> , par Lucien Le Foyer . . . . .	0 10 0 15
<i>Les Règles de l'Honnête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Desjardin. . . . .	0 60 0 70
<i>Almanach de la Coopération</i> . . . . .	0 40 0 50
<i>Les Jésuites</i> , par Paul-Armand Hirsch. . . . .	0 30 0 40
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lucien Le Foyer. . . . .	0 20 0 25
<i>Que peut l'École contre la Guerre ?</i> par E. Triebel, traduit par V. Rossignol . . . . .	0 10 0 10
<i>Spoliation des Indigènes de Nouvelle-Calédonie</i> . . . . .	0 25 0 35
<i>Les Œuvres de fraternité rurale</i> , par Leo Valleteau . . . . .	0 60 0 70

Franco

*Le Bon Sens en face du Dogme et de la Morale*, par Pierre Martel. . . . . 0 50 0 65

*Recherches sur la Mentalité humaine*, par P. Froument. . . . . » » 4 »

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés. SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

## La COOPÉRATION des IDÉES

Revue mensuelle  
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié toile 10 fr. — Franco : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.  
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

*La Coopération des Idées*, journal hebdomadaire d'action et d'éducation sociale (63 numéros). — 3 francs. — Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902)

*La Coopération des Idées*, revue mensuelle d'éducation sociale (12 numéros, 400 pages). Non relié : 3 fr. — Franco : 3 fr. 50.

ANNONCES, la ligne : 4 fr.

### Coopérative vinicole générale

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Brulle  
notaire à Libourne  
Siège social : LIBOURNE (Gironde)  
Succursales à Montpellier, Épernay,  
Chassagne, Montrachet et Cognac  
Vins français de toutes provenances  
Spécialité de fournitures aux  
Sociétés coopératives  
Echantillons et Renseignements franco

### Le Courrier de la Presse

21, boulevard Montmartre, 21

PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000  
journaux par jour

### NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un mandat de **4 francs** adressé à

M. A. DAUDÉ, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).

### COMPTOIR FÉDÉRAL SUISSE

Paris, 269, Boulevard Voltaire

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art